

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Schutz von Schweizerinnen und Schweizern im Ausland
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Internationale Beziehungen
Datum	01.01.1965 - 01.01.2023

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Caretti, Brigitte
Eperon, Lionel
Huguenet, François
Mach, André
Pasquier, Emilia
Porcellana, Diane

Bevorzugte Zitierweise

Caretti, Brigitte; Eperon, Lionel; Huguenet, François; Mach, André; Pasquier, Emilia; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Schutz von Schweizerinnen und Schweizern im Ausland, Internationale Beziehungen, 1988 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zu internationalen Organisationen	2
Zwischenstaatliche Beziehungen	3
Auslandsschweizer	3
Landesverteidigung	4
Militäreinsätze	4

Abkürzungsverzeichnis

EJPD	Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement
UNO	Organisation der Vereinten Nationen
OSZE	Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
EWR	Europäischer Wirtschaftsraum
EDA	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
DEH	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
PKK	Kurdische Arbeiterpartei
BFA	Bundesamt für Ausländerfragen
IKRK	Internationales Komitee vom Roten Kreuz

DFJP	Département fédéral de justice et police
ONU	Organisation des Nations unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
EEE	l'Espace économique européen
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
DDA	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
PKK	Parti des travailleurs du Kurdistan
OFE	Office fédéral des étrangers
CICR	Comité international de la Croix-Rouge

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Aussenpolitik

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 13.09.1990
BRIGITTE CARETTI

Lors de ses différentes interventions devant les Chambres, R. Felber décrit également l'**aide humanitaire** apportée par la Confédération en faveur des **personnes déplacées** à cause du conflit. Cette aide fut relativement conséquente – 10 millions de francs – et regroupa les forces de plusieurs organisations dont le CICR, la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge mais aussi le Corps suisse d'aide en cas de catastrophe et la Direction pour l'aide humanitaire et la coopération technique (DDA). Parmi les actions entreprises figurèrent notamment des dons à ces différents organismes ainsi qu'un soutien aux victimes bloquées en Jordanie (financement du rapatriement par avion, aides sur le terrain). La Suisse désire aussi, selon le conseiller fédéral, participer à l'aide internationale qui sera probablement octroyée aux trois pays directement touchés par la crise du Golfe persique (Egypte, Jordanie, Turquie) afin de compenser leurs pertes économiques.¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 27.11.1990
BRIGITTE CARETTI

Elle suscita, avant son départ, bien des réactions, dont celle du secrétaire d'Etat du DFAE. Jacobi qui, en estimant publiquement son poids politique insuffisant, se fit tancer par le gouvernement. Ce dernier ne découragea pas cette mission et mit à son service la **logistique diplomatique suisse** à **Bagdad**, recommandant cependant à cette dernière la plus grande retenue dans toute démarche politique auprès des autorités irakiennes. Il semble que cette offre fût à l'origine de quelques difficultés et guère utilisée par la délégation. L'ensemble de ce processus donna lieu à des critiques à l'encontre du gouvernement, du DFAE, de son secrétaire général ainsi que de l'ambassadeur en poste à Bagdad, toutes réfutées par R. Felber.²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 15.12.1990
BRIGITTE CARETTI

Avant l'éclatement de cette crise, une centaine de Suisses résidaient au Koweït et septante en Irak. Lorsqu'elle se déclencha, une grande partie d'entre eux était en vacances hors de ces deux pays. Dans un premier temps, 37 ressortissants helvétiques réussirent à quitter la région en août déjà, via la frontière turque. Au début de l'automne, six Suissesses et leurs enfants purent également partir d'Irak. A fin septembre demeuraient dans cet Etat 87 citoyens suisses, dont plusieurs double-nationaux, retenus contre leur gré. Cette **politique des otages** donna lieu à une ferme condamnation de ce pays par l'exécutif fédéral. Dans une troisième phase, tous les Suisses détenus en Irak furent, à mi-décembre, libérés et rapatriés.³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 16.12.1990
BRIGITTE CARETTI

Les autorités helvétiques durent entreprendre un grand nombre de démarches afin d'arriver à un tel dénouement, sans toutefois atteindre un résultat immédiatement tangible. Elles eurent ainsi divers contacts avec des représentants de nations ainsi qu'avec des intermédiaires susceptibles d'être utiles. Elles tentèrent également d'intervenir auprès des autorités irakiennes et envisagèrent même l'envoi d'une mission humanitaire officielle composée de parlementaires à Bagdad. Elles renoncèrent cependant à cette idée après avoir consulté les différents partis politiques. Le Conseil fédéral, la commission des affaires étrangères du Conseil national et les quatre grands partis ne s'opposèrent cependant pas à la constitution et au voyage d'une mission privée à Bagdad, bien que les deux premiers organes eussent exprimé certaines réticences, notamment en raison des décisions prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Au sein de cette délégation furent représentées plusieurs formations politiques puisqu'elle fut coordonnée par le conseiller national E. Oehler(pdc, SG) et comprit les députés J. Ziegler(ps, GE), à l'origine de l'idée, F. Jaeger(adi, SG) et M. Pini(prd, TI) ainsi que le vice-chancelier du canton de Glarus E. Wettstein (GL, udc). Son but, humanitaire, était de ramener les **captifs helvétiques retenus en Irak**. Partie en novembre, elle eut des entretiens avec les autorités irakiennes ainsi qu'avec Saddam Hussein lui-même. Elle réussit à revenir avec seize ressortissants helvétiques ainsi que vingt occidentaux, huit citoyens suisses n'ayant pas été autorisés à quitter l'Irak.⁴

Beziehungen zu internationalen Organisationen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.12.1988

BRIGITTE CARETTI

Il est parfois difficile de différencier le statut de nationalité de celui de membre d'une organisation internationale. Cette réflexion aurait pu être faite par le CICR après l'enlèvement de l'un de ses délégués au Liban, le Suisse Peter Winkler. Kidnappé en novembre, celui-ci était libéré en décembre sans que l'on connaisse avec certitude les tenants et aboutissants de cette affaire. Si, durant les deux premières semaines de détention, celle-ci relevait de la seule Croix-Rouge, **la publication d'une lettre de Peter Winkler, spécifiant qu'il avait été enlevé en tant que ressortissant suisse et non en tant que délégué du CICR, obligeait le DFAE à intervenir.** Dès lors, une certaine ambiguïté au niveau des compétences a régné entre le CICR et les autorités fédérales. En effet, pour le CICR Winkler était un délégué de nationalité suisse alors que pour le DFAE, il était un ressortissant suisse délégué du CICR.

Certaines sources ont cependant affirmé que **la Suisse n'aurait ni négocié directement avec les ravisseurs ni fait aucune concession**, qu'il s'agisse du pirate de l'air Hariri (détenu à Genève) ou d'une demande de rançon. Ce dénouement rapide pourrait être lié aux contacts établis par la Suisse lors de la session de l'Assemblée générale de l'ONU qui s'est tenue en décembre à Genève, suite au refus des Etats-Unis d'octroyer un visa au leader palestinien Yasser Arafat. De même, l'intervention de l'ambassadeur de Suède en Syrie a certainement contribué à la rapidité du processus.⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 06.10.1989

BRIGITTE CARETTI

En février 1989, le CICR décida du redéploiement de ses activités au Liban, abandonnées à la suite des risques pesant sur son personnel peu après l'affaire Winkler. Cette décision n'a pas été sans conséquence puisque, le 6 octobre de la même année, deux de ses délégués suisses, **Emanuel Christen et Elio Erriquez, ont été enlevés dans la ville de Saïda, au sud du Liban.** Depuis lors, aucune organisation ou groupement actif dans ce pays n'a revendiqué cet acte ni fait connaître de quelconques volontés. Cependant, des menaces de mort ont plané à plusieurs reprises sur les deux otages, sans que l'on ne puisse en vérifier la teneur ni l'authenticité.⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 08.08.1990

BRIGITTE CARETTI

Le 8 août 1990, après 306 jours de détention, Emmanuel Christen, l'un des deux **délégués du CICR** enlevés en octobre 1989 à Saïda (Liban), fut libéré. Quelques jours plus tard, à savoir le 13 août, son collègue Elio Erriquez fut également relâché par ses ravisseurs. Cependant, la plus grande incertitude règne quant à l'identité réelle des kidnappeurs.⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 16.08.1990

BRIGITTE CARETTI

Les interrogations suscitées par cette **libération différée**, alors que les deux hommes avaient été kidnappés en même temps, furent et demeurent nombreuses. Beaucoup de spéculations coururent, comme celles évoquant un lien éventuel entre la délivrance d'E. Christen et celle, par la France, du terroriste Anis Naccache, celle parlant du versement d'une rançon ou celle mentionnant une relation avec la détention, en Suisse, du pirate de l'air Hariri. Cependant, tant les autorités fédérales que le CICR démentirent véhémentement toute tractation ainsi que tout contact direct avec les ravisseurs, dont ils affirmèrent ignorer l'identité.⁸

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 07.10.1990

BRIGITTE CARETTI

En Somalie, **quatre délégués du CICR** furent, en octobre, victimes d'une embuscade tendue par des rebelles du Mouvement national somalien (SNM) aux forces de l'ordre. Lors de celle-ci, l'un des deux représentants helvétiques, Peter Altwegg, fut mortellement blessé, alors que sa collègue suisse Antonella Notari et une représentante du Croissant-Rouge somalien furent enlevées; la quatrième personne réussit à s'enfuir. Après une semaine de captivité, les deux femmes furent libérées.⁹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 22.02.1991

ANDRÉ MACH

Quatre **délégués du CICR** de nationalité suisse ont été détenus pendant près de trois mois en **Afghanistan** par une faction de la résistance afghane. Cet enlèvement a été gardé secret pendant plus d'un mois, car les ravisseurs ont exigé un silence absolu de la part des autorités helvétiques. Toutefois, aucune revendication n'a été formulée auprès du CICR. Après différentes tractations entre le CICR et les ravisseurs, les quatre otages ont été libérés sans condition. Les motifs de leur enlèvement n'ont pas été éclaircis. Un autre délégué du CICR a été détenu en Afghanistan pendant une dizaine de jours par

une autre faction de la résistance.¹⁰

Zwischenstaatliche Beziehungen

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 08.06.1990
BRIGITTE CARETTI

En juin, ce fut au tour du **Dalaï Lama** de passer par la Suisse. Il fut salué par un représentant du gouvernement mais ce ne fut ni par R. Felber ni par K. Jacobi. Cette attitude résulte de la reconnaissance, par la Suisse, du Dalaï Lama en tant que plus haute autorité spirituelle du Tibet, mais non en tant qu'instance politique. Durant le même mois, **le ministre français des affaires étrangères, Roland Dumas**, vint en Suisse en visite de travail. Au centre des entretiens qu'il eut avec le chef du DFAE figurèrent l'EEE et le sort des deux otages suisses au Liban, alors encore incarcérés.¹¹

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 21.09.1993
ANDRÉ MACH

Des **membres du PKK ont pris en otages trois Suisses** ainsi que de **plusieurs ressortissants étrangers** dans le Sud-Est de la Turquie. En échange de leur libération, les ravisseurs ont exigé des gouvernements occidentaux qu'ils cessent leur soutien politique, militaire et économique à la Turquie. Dans le cadre d'une mission humanitaire privée, une délégation parlementaire helvétique composée d'A. Fankhauser (ps, BL) et d'E. David (pdc, SG) s'est rendue sur place afin de négocier la libération des otages helvétiques. Après un mois de détention, ceux-ci furent libérés.¹²

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 10.11.1994
LIONEL EPERON

Outre l'évacuation urgente des ressortissants suisses au Rwanda dans le courant du mois d'avril, la crise qui a affecté ce pays a été à l'origine de deux affaires qui ont préoccupé les départements fédéraux des affaires étrangères et de justice et police. L'octroi par le DFJP d'un visa d'entrée en Suisse à l'extrémiste hutu **Félicien Kabuga** – directeur de la Radio des Mille Collines et soupçonné à ce titre de crimes de guerre –, puis la décision de l'expulser vers Kinshasa (Zaïre) alors que le DFAE s'était prononcé pour son arrestation en Suisse, ont conduit à l'ouverture d'une enquête administrative sur l'Office fédéral des étrangers (OFE) dirigé par Alexandre Hunziker. Le rapport a révélé que ce dernier avait commis des irrégularités et des fautes, mais qu'aucune infraction pénale ni aucune atteinte à la morale ne pouvait lui être imputée. Sa demande de retraite anticipée a néanmoins été acceptée. L'enquête administrative a en outre débouché sur la constitution d'un groupe de travail commun au DFAE et DFJP; sa tâche sera de réexaminer la procédure de délivrance des visas, d'interdiction d'entrée et de renvoi des ressortissants d'Etats en guerre ou soumis à des troubles.¹³

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 26.07.2012
EMILIA PASQUIER

Dans le courant du mois de mars, le gouvernement a annoncé la libération des deux **otages** suisses retenus par les talibans pakistanais depuis le mois de juillet 2011. Cette libération a créé une polémique au sujet de l'imprudence des voyageurs. Après avoir été menacés par une participation financière à leur libération, les ex-otages ont reçu la tâche de donner des conférences afin de déconseiller aux Suisses de se rendre dans des zones risquées. Cette décision a été accueillie amèrement par les parlementaires.¹⁴

Auslandschweizer

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 29.11.1997
LIONEL EPERON

Le **massacre de 58 touristes** – dont 36 ressortissants suisses – lors d'un acte terroriste perpétré en novembre sur le site archéologique de Luxor (Egypte) a vivement ébranlé la population et les autorités helvétiques. S'étant rendu au Caire afin d'y rencontrer les rescapés de cette tuerie, le conseiller fédéral Flavio Cotti a eu en outre un entretien avec le ministre égyptien des affaires étrangères, Amr Moussa, qui l'a assuré du soutien de son pays dans l'enquête devant faire la lumière sur cet attentat. Les autorités égyptiennes ont par ailleurs tenu à s'associer à la douleur des familles des victimes en participant – par l'entremise de l'ancien ambassadeur d'Egypte à Berne – à la cérémonie funéraire qui s'est déroulée à l'aéroport de Kloten (ZH) en présence du conseiller fédéral Moritz Leuenberger. Suite à ce drame, le gouvernement a invité les citoyens suisses à ne plus se rendre en Egypte. Les tour-opérateurs ont pour leur part rayé les destinations égyptiennes de leurs catalogues.¹⁵

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 24.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

La police égyptienne a transmis son rapport au DFAE concernant le **massacre de Luxor** où 36 touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. Par contre, la question des réparations promises par l'Égypte est restée ouverte. A la fin de l'année, Flavio Cotti a écrit au président Hosni Moubarak et le Ministère public de la Confédération a indiqué qu'il n'était pas satisfait de l'enquête égyptienne. Une demande d'entraide judiciaire a été transmise aux autorités du Caire.¹⁶

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 31.12.1998
FRANÇOIS HUGUENET

A la fin de l'année, 158 ressortissants **suisses** étaient **emprisonnés à l'étranger**. En règle générale, leur condamnation relevait de délits mineurs et la Suisse n'a pas eu à intervenir autrement que dans le cadre des opérations consulaires relevant de la routine. Seuls quelques interventions diplomatiques ont été nécessaires, lorsque les jugements semblaient prêter à contestation pour des questions de vice de procédure. Cela a notamment été le cas dans ce que la presse suisse a appelé «l'affaire Hänggi» au Guatemala.¹⁷

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 11.12.1999
FRANÇOIS HUGUENET

Les autorités fédérales ont finalement reçu le rapport d'enquête final des autorités égyptiennes relatif à l'**attentat de Louxor** où de nombreux touristes suisses avaient perdu la vie en 1997. En novembre, un fonds doté de 4,8 millions de francs a été créé pour indemniser les victimes et leurs proches. En marge du sommet de l'OSCE à Istanbul, Joseph Deiss a rencontré son homologue égyptien, Amr Moussa et s'est entretenu avec lui de ce dossier de l'indemnisation. Par ailleurs, le DFAE s'est restructuré et a créé un nouvel état-major de crise (division politique VI) qui soutiendra plus rapidement les ressortissants suisses en difficulté ainsi que leurs familles.¹⁸

Landesverteidigung

Militäreinsätze

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN
DATUM: 20.08.2021
DIANE PORCELLANA

Des membres du **Détachement de reconnaissance de l'armée 10** (DRA 10) – force spéciale de l'armée suisse – ont été dépêchés à **Kaboul** pour aider les 30 ressortissant.e.s suisses, le personnel afghan employé par Berné et leurs familles à joindre la zone de l'aéroport contrôlée par l'armée américaine, afin que ces personnes soient rapatrié.e.s en Suisse.¹⁹

1) Presse du 13.9.90.

2) BO CN, 1990, p.2412; Bund et Suisse, 13.11.90; JdG, 15.11.90; SGT, 16.11.90; presse du 28.11.90.

3) Presse des 23.8., 24.8., 30.8., 31.8., 3.9., 4.9., 10.9. et 27.9.90; Suisse, 24.8., 27.8., 7.12. et 10.-14.12.90.

4) JdG, 21.8.90; presse du 22.8.90; Suisse, 28.8.90; presse des 23.-25.10.90.; JdG, 6.11.90.; Presse des 9.11., 12.-15.11. et 19.-24.11.90.

5) Suisse, 3.12.88; 24 Heures, 17.12., 21.12. et 24.12.88; JdG, 19.12. et 23.12.88; NZZ, 23.12.88; L'Hebdo, 22.12.88.

6) Presse du 7.10.89; Suisse, 18.10.89; LM, 19.10.89.; Rapp.gest., 1989, p.36; Suisse, 23.1. et 24.1.89; JdG, 7.2.89.; 24 Heures, 7.10.89; L'Hebdo, 9.11. et 21.12.89.

7) Presse des 9.- 15.8.90.; Rapp.gest., 1990, p.48

8) Suisse, 10.8.90; Presse du 11.8.90 et 16.8.90.

9) Presse des 7.- 9.10.90 et 12.10. et 15.10.90.

10) JdG, 22.2.91; LM, 22.2.91; presse du 29.3. et 19.8.91.

11) BaZ, 7.6.90; CdT, 9.6.90.; JdG, 9.6.90.; Rapp.gest., 1990, p.46

12) Presse des 24.8, 26.8, 30.8, 10.9 et du 13.9 au 16.9.93; Hebdo, 26.8.93; DAZ, 21.9.93.

13) Presse du 12.4.94 (évacuation des ressortissants suisses); TA, 19.8, 20.8 et 24.8.94; NQ, 19.8, 24.8, 2.9, 9.9 et 10.11.94.

14) Communiqué du DFAE du 15.3.12; LM, 16.3.12; LT, 26.7.12.

15) Presse des 18.-21.11.97; NZZ, 29.11.97.

16) LT, 25.5 (rapport) et 24.12.98 (Cotti).

17) QJ, 30.12.98.

18) NZZ, 6.4.99; TG, 17.6.99 (restructuration); 24h, 6.7.99 (rapport); LT, 20.11.99 (OSCE); NF, 11.12.99 (fonds).

19) LT, 20.8.21